

tout en sauvegardant le droit démocratique traditionnel de la liberté de parole. Monseigneur Wilkinson a dit récemment:

Nous protestons énergiquement contre les attaques rudes et haineuses que l'on porte contre les Juifs, les Nègres et d'autres groupes minoritaires, par le moyen de la poste. C'est faire injure au christianisme qu'insinuer comme elles le font que la haine des minorités tend à la défense du christianisme. Les chrétiens ont combattu et ont donné leur vie pour effacer les taches de la haine engendrée par la philosophie nazie. Il est intolérable que l'on permette maintenant à cette haine d'inciter à la violence les citoyens d'un pays qui a payé si cher pour s'en libérer.

Il est à espérer que l'enquête en cours à ce sujet se poursuivra et que les responsables seront inculpés en vertu des lois actuelles; cependant, il se peut malheureusement que ces lois soient insuffisantes.

Voici maintenant un passage d'un éditorial récent du *Toronto-Telegram*:

Les auteurs de ce méfait se réfugient derrière des lois qui ne comportent aucune disposition contre la diffamation collective. Ils se servent de la poste pour répandre leurs calomnies. Il est temps que nous envisagions sérieusement la possibilité de modifier le Code criminel, afin d'interdire ces sollicitations ou, du moins, de les bannir des services postaux de Sa Majesté.

Voici ce qu'écrit le *Daily Star*, de Toronto:

Il y aurait lieu de modifier la loi de façon qu'en cas d'accusation diffamatoire contre un groupe déterminé—la vieille accusation de «meurtre rituel» contre les Juifs, par exemple—tout membre de ce groupe puisse intenter un procès civil contre l'éditeur, ou la maison d'édition. De même, il y aurait lieu de modifier le Code criminel de façon à faire de la diffamation contre un groupe une infraction de nature criminelle au même titre que la diffamation contre une personne. Il faudrait, à cette fin, des mesures fédérales—puisque le droit criminel relève du Parlement fédéral—et provinciales, puisque les assemblées législatives des provinces régissent le droit civil.

Du point de vue historique, le sentiment de supériorité raciale s'est révélé être un sentiment latent, mais explosif et violent quand il s'éveille, et que dissimule à peine la mince couche de civilisation qu'impose la société. Il est temps de mettre fin à la mollesse des compromis qui tolèrent ce défaut dans notre caractère. La protection du principe de la liberté de parole ne doit pas se borner à la tolérance de la diffamation, du dénigrement et de l'excitation. Il serait très dangereux de rester indifférent devant la persécution de certains groupes de Canadiens. Ceux qui tentent de détruire et de bouleverser les âmes sont déjà au travail, et comme le dit le *Globe and Mail*: «Nous sommes convaincus que tous les hommes de bonne lontané doivent combattre ces semeurs de haine.» Nous sommes soulevés d'indignation chaque fois que le journal nous rapporte que des gens ont vu sans broncher un agent de police se faire rouler de coups dans une bagarre ou qu'une jeune femme s'est fait malmener et violer sous l'œil impassible de spectateurs.

Nous, Canadiens, sommes trop souvent portés à reprocher hypocritement à d'autres pays de ne pas s'occuper comme ils le devraient, à notre avis, de leurs problèmes de droits de l'homme. Il est temps que nous regardions ce qui se passe chez nous, afin d'être sûrs que nous donnons le bon exemple.

D'après le procureur général de l'Ontario, il n'existe aucune loi qui permettrait d'intenter des poursuites fructueuses contre un appel à nos instincts les plus bas comme celui-ci:

Sur la question juive, notre politique est beaucoup plus rigoureuse. Nous exigeons l'arrestation de tous les Juifs impliqués dans des complots, des procès et des exécutions de caractère communiste ou sioniste. Tous les autres Juifs seraient immédiatement rendus stériles, afin qu'ils ne procréent plus d'autres Juifs. Cela est essentiel, car les Juifs sont, en tant que race, des criminels qui n'ont cessé de se livrer à des complots anti-chrétiens tout au cours de leur histoire.

S'il n'y a pas de loi contre cela, monsieur l'Orateur, il devrait y en avoir une et il est temps pour nous de la créer.

Ces ennemis de la société, ces démolisseurs et ces destructeurs de la vie des autres emploient la liberté de parole pour renverser d'autres libertés aussi importantes—affranchissement de la peur, affranchissement de la persécution. La prochaine étape c'est de faire servir la démocratie à la destruction de la démocratie. Les racistes ont toujours recours à ces méthodes. Les persécutés, les bons citoyens, méritent sans doute la sympathie, la considération et la liberté que la loi actuelle accorde apparemment aux racistes haineux et à leurs partisans. Ces gens aigris, déséquilibrés, bestiaux, se prévalent de nos lois pour se moquer de nous tous.

La rationalisation est allée assez loin. Pendant des années, le Congrès canadien des Juifs à présenté à divers gouvernements des mémoires demandant qu'on prenne des mesures. Il travaille en faveur de nous tous. Mon honorable ami et collègue de Cartier, qui parraine le présent bill et avec lequel je me réjouis de m'associer dans cet effort, doit être félicité d'avoir pris cette initiative.

Nous avons aujourd'hui entendu le premier ministre (M. Pearson), dans sa déclaration à la Chambre, à son retour de la conférence des premiers ministres du Commonwealth, insister sur la nécessité de commencer immédiatement à résoudre le problème des rapports entre les hommes et les races au sein du Commonwealth. En ce moment, ce problème ne se pose pas au Canada, mais un nuage s'amoncelle à l'horizon et, à mon avis, il devrait être dissipé maintenant, avant qu'il ne projette une vilaine ombre sur notre cher pays.

Je veux signaler qu'il y a des failles dans le libellé de ce bill. Par exemple, je n'admets